



Appel à candidature Grenoble-Alpes Métropole

Grenoble-Alpes Métropole souhaite mettre à disposition d'un ou plusieurs agriculteurs, au travers de convention de gestion, deux parcelles dont elle est propriétaire sur la commune de Poisat.

Les parcelles sont décrites dans le tableau ci-dessous.

		Superficie cadastrale en m2	Superficie pâturable en m2	Nature des parcelles
Lot 1	C0168	19 187	19 187	Parcelles de prairies naturelles de bonne qualité, intégrées au sein de boisement présentant des zones de transition. Présence de ronciers en diminution sur quelques parcelles.
	C0157	18 699	18 699	
	C0152	14 545	14 545	
	AC0056	9 115	9 115	
	C1067	35 310	5 530	
	C0559	9 928	2 060	
TOTAL		10,7 hectares	6,9136 hectares	

Les parcelles sont situées dans le périmètre de l'espace naturel Métropolitain du parc Hubert Dubedout et à proximité du cimetière intercommunal de Poisat. Les parcelles comprennent des habitats et espèces à enjeux. Des accès sont présents pour l'ensemble des parcelles par des pistes forestières carrossables.

Conditions d'exploitation :

- Gestion et entretien du site, dans le respect des objectifs écologiques (maintien des enjeux et des milieux ouverts) ;
- Exploitation de l'ensemble des parcelles mises à disposition. Si la capacité du troupeau ne permet pas d'exploiter l'ensemble des parcelles, un travail conjoint entre deux exploitations peut être envisagé.

Sont interdits :

- Tout rejet de produits pollués ou stockage de produits dangereux,
- Tout amendement, retournement, labour, ou travail dégradant la couverture de la prairie,
- Tout traitements phytosanitaires/parasitaires dans les semaines précédant la pâture
- Toute construction ou modification de la nature de la parcelle quelle qu'elle soit (abri, serre, locaux techniques...) qu'elle qu'en soit la nature d'usage (agricole, de loisir, production d'énergie...)

⇒ Les modalités d'exploitation à respecter et inscrites dans la convention sont en cohérence avec la stratégie de protection de conservation des espaces naturels. Elles sont résumées ci-dessous.

Lot de parcelles	
Modalités d'exploitation à respecter et inscrites dans la convention	Pâturage par ovins ou caprins tournant et conduit au fil pour inciter la consommation des refus (ronces, ...) et minimiser le sur-piétinement d'une zone Agriculture extensive, biologique Mise en clôture électrifiée ou non, temporaire 2 à 3 interventions rapides et saisonnières Surveillance régulière du troupeau

Modalités contractuelles : convention de prêt à usage gratuit de 3 ans renouvelable. Le projet pourra être transformé en bail rural à clauses environnementales si les conditions d'exploitations sont remplies à l'issue des 3 années.

Mise à disposition : automne 2026

Critères de sélection :

- Adéquation avec le respect du cahier des charges de la convention et des conditions d'exploitation
- Adéquation avec le respect des conditions d'exploitations proposées, dont la conduite en agriculture biologique
- Être exploitant agricole à titre principal de préférence (ou en cours d'installation)
- Proximité de l'exploitation par rapport aux parcelles

Contacts : pour plus d'informations et pour candidater, les agriculteurs intéressés peuvent contacter Mathilde CRAMESNIL : mathilde.cramesnil@grenoblealpesmetropole.fr et 06 99 71 97 02 // 04 85 59 52 39.

Date limite de dépôt des candidatures : le 21 septembre à 12h00

Localisation des parcelles :

